



**ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES**

AUTRES PROPOSITIONS DE MOTIONS



DOCUMENT NUMÉRO 6 DE LA CONFÉRENCE

INTRODUCTION

Ce Document recense toutes les Propositions de Motions qui ont été déposées, ou bien qui sont incluses dans les Documents de la Conférence, et qui sont sans effet sur la Constitution ou les Règlements de l'AMGE. Une version révisée de ce Document – Document 6b – sera distribuée lors de la Conférence, avant l'ouverture du Vote jeudi 21 septembre 2017. Il comportera les Propositions d'Amendements à toute Proposition de Motion qui seront reçues avant ou pendant le déroulement de la Conférence. De plus, sous réserve des décisions prises sur les Propositions de Motions 3.2 et 3.3, les Organisations Membres (OM) pourront également déposer des Propositions de Motions lors de la 36ème Conférence Mondiale, et celles-ci seront aussi incluses dans le Document 6b.

Nous informons les Organisations Membres que des Amendements peuvent être soumis jusqu'à 18h30 mardi 19 septembre 2017. Néanmoins, si une Organisation Membre désire soumettre un Amendement avant la Conférence, il serait utile que l'Équipe chargée des Procédures le reçoive aussi rapidement que possible par email à proceduralteam@waggs.org.

Si les Propositions de Motions 3.2 et 3.3 sont approuvées, les OM peuvent aussi soumettre des Propositions de Motions jusqu'à 18h30 mardi 19 septembre 2017. De même, si une OM propose une Motion, il serait utile qu'elle soit envoyée par email à l'Équipe chargée des Procédures à proceduralteam@waggs.org, et ce aussi rapidement que possible.

À part les Propositions de Motions qui doivent être adoptées lors de la session d'ouverture de la Conférence, comme par exemple celles relatives à l'Ordre du Jour 2, 3 et 6 toutes les autres Propositions de Motions doivent être soumises au vote lors des deux Sessions de Vote qui auront lieu jeudi matin (le 21 septembre 2017).

PROPOSITION DE MOTIONS

Point à l'Ordre du Jour N°	Document de la Conférence N°	Proposition de Motion	Proposant	Droit de Vote	Majorité requise	Résultat du vote
9	Non applicable – voir le lien vers le site web de l'AMGE	Proposition de Motion 11 Que le Compte Rendu des Décisions de la 35tème Conférence Mondiale (https://www.waggs.org/en/about-us/governance/world-conference/35th-world-conference/) soit accepté.	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires et des Membres Associés	Majorité simple	Pour : Contre : Abstentions :
6	Document de la Conférence no. 8	Proposition de Motion 12 Que le changement d'entité juridique du Bureau de Liaison des Associations des Guides du Luxembourg à Letzebuenger Guiden a Scouten, soit ratifié lors de la 36ème Conférence Mondiale et que le Letzebuenger Guiden a Scouten soit par conséquent reconnu en tant que Membre Titulaire de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses.	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :
6	Document de la Conférence no 9	Proposition de Motion 13.1 Que les Éclaireuses d'Albanie, l'Organisation Nationale d'Albanie, soit reconnue en tant que Membre Associé de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses.	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :
6	Document de la Conférence no 9	Proposition de Motion 13.2 Que le Mouvement des Guides & Eclaireuses du Niger, l'Organisation Nationale du Niger, soit reconnue en tant que Membre Associé de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :
6	Document de la Conférence no 9	Proposition de Motion 13.3 Que le Het Arubaanse Padvindsters Gilde, l'Organisation Nationale à Aruba, soit reconnue en tant que Membre Titulaire de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :

Point à l'Ordre du Jour N°	Document de la Conférence N°	Proposition de Motion	Proposant	Droit de Vote	Majorité requise	Résultat du vote
6	Document de la Conférence no 9	<p>Proposition de Motion 13.4 Sous réserve de l'approbation de la Proposition de Motion 4.1, le Conseil Mondial recommande que l'Association des Scouts d'Azerbaïdjan, l'Organisation Nationale d'Azerbaïdjan, soit reconnue en tant que Membre Titulaire de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses</p> <p>Si la Proposition de Motion 4.1 n'est pas adoptée, alors le Conseil Mondial recommande que l'Association des Scouts d'Azerbaïdjan, l'Organisation Nationale d'Azerbaïdjan, soit reconnue en tant que Membre Associé de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses</p>	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour :
						Contre :
						Abstentions :
6	Document de la Conférence no 9	<p>Proposition de Motion 13.5 Sous réserve de l'approbation de la Proposition de Motion 4.1, le Conseil Mondial recommande que l'Association des Scouts de Palestine, l'Organisation Nationale de la Palestine, soit reconnue en tant que Membre Titulaire de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses</p> <p>Si la Proposition de Motion 4.1 n'est pas adoptée, alors le Conseil Mondial recommande que l'Association des Scouts de Palestine, l'Organisation Nationale de la Palestine, soit reconnue en tant que Membre Associé de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses</p>	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour :
						Contre :
						Abstentions :
6	Document de la Conférence no 9	<p>Proposition de Motion 13.6 Que les Scouts de Syrie, l'Organisation Nationale de la Syrie, soit reconnue en tant que Membre Titulaire de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses.</p>	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour :
						Contre :
						Abstentions :
6	Document de la Conférence no. 10	<p>Proposition de Motion 14 Que l'Adhésion de Lietuvos Skauciu Seserija (LSS), l'Organisation Nationale de la Lituanie, soit résiliée avec effet immédiat.</p>	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour :
						Contre :
						Abstentions :

Point à l'Ordre du Jour N°	Document de la Conférence N°	Proposition de Motion	Proposant	Droit de Vote	Majorité requise	Résultat du vote																		
5	Document de la Conférence 7	<p>Proposition de Motion 15 Que les bandes de calcul des Cotisations et les critères d'âges qui exigent d'avoir moins de 30 ans à la date d'ouverture de la Conférence soient utilisés pour déterminer le montant des Cotisations à payer lors de la 37EME Conférence Mondiale, ainsi que pour les futures Conférences Mondiales, avec les réductions suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bandes de calcul des cotisations</th> <th colspan="2">Réductions</th> </tr> <tr> <td></td> <th>Plein tarif</th> <th>Moins de 30 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A - D</td> <td>25%</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>E & F</td> <td>15%</td> <td>43%</td> </tr> <tr> <td>G & H</td> <td>10%</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>I & J</td> <td>0%</td> <td>33%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de cotisation ajustés de chaque bande s'appliqueront seulement à un maximum de quatre délégués ou observateurs par OM. La réduction pour les moins de 30 ans s'appliquera à un maximum de quatre délégués ou observateurs par OM. 	Bandes de calcul des cotisations	Réductions			Plein tarif	Moins de 30 ans	A - D	25%	50%	E & F	15%	43%	G & H	10%	40%	I & J	0%	33%	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour :
		Bandes de calcul des cotisations	Réductions																					
	Plein tarif	Moins de 30 ans																						
A - D	25%	50%																						
E & F	15%	43%																						
G & H	10%	40%																						
I & J	0%	33%																						
Contre :																								
9	Document de conférence No 6	<p>Proposition de Motion 17 La Conférence recommande l'élaboration des outils visant à soutenir les OM pour les aider à développer et/ou améliorer leurs programmes éducatifs basés sur les méthodes éducatives du Guidisme et du Scoutisme féminin et en tenant compte des différentes tranches d'âge.</p>	Belgique	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour :																		
						Contre :																		
						Abstentions :																		
8	Document de la Conférence 11	<p>Proposition de Motion 16 To select the host of the WAGGGS 37th World Conference to be held in 2020.</p>	Le Conseil Mondial	Vote des Membres Titulaires et des Membres Associés	Majorité simple	Ouganda/États-Unis sélectionnés pour accueillir la 37ème Conférence Mondiale de l'AMGE																		

Point à l'Ordre du Jour N°	Document de la Conférence N°	Proposition de Motion	Proposant	Droit de Vote	Majorité requise	Résultat du vote
9	Document de conférence No 6	Proposition de Motion 18 La Conférence recommande qu'un Forum sur l'expérience du Guidisme/Scoutisme féminin soit organisé pendant le nouveau triennium.	Belgique	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :
9	Document de conférence No 6	Proposition de Motion 19 Que l'arabe soit considéré comme la quatrième langue officielle de l'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses, avec l'anglais, le français et l'espagnol.	Egypte et Oman	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :
9	Document de conférence No 6	Proposition de Motion 20 Que le Plan stratégique 2018-20 de l'AMGE inclut une méthode pour communiquer les décisions du Conseil mondial de l'AMGE aux Organisations membres et que les informations relatives aux dites décisions soient adressées dans les délais et incluent : 1. Toutes les décisions qui affectent les OM ou un groupe d'OM 2. Le contexte de ces décisions	Allemagne	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :
9	Document de conférence No 6	Proposition de Motion 21 Que l'AMGE aide les OM à agir afin de défendre les droits humains et combattre les inégalités et les injustices en réponse à la situation actuelle des migrants et des réfugiés.	Grèce	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :
9	Document de conférence No 6	Proposition de Motion 22 Que le Centre Kusafiri continue d'être pris en compte et en adéquation avec les quatre autres Centres mondiaux de l'AMGE, et qu'un soutien soit apporté concernant le budget dédié, le personnel et l'équipe de bénévoles, y compris le Comité de la Région Afrique. Qu'un suivi et un soutien soient apportés aux OM sélectionnées pour accueillir des événements dans ce cadre par l'AMGE et le Comité Afrique pendant la préparation et que des subventions à la participation continuent à être fournies.	Madagascar	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour : Contre : Abstentions :

Point à l'Ordre du Jour N°	Document de la Conférence N°	Proposition de Motion	Proposant	Droit de Vote	Majorité requise	Résultat du vote
9	Document de conférence No 6	<p>Proposition de Motion 23</p> <p>A la suite de la restructuration de l'AMGE en 2016, et conformément à sa proposition de valeur, et compte tenu que l'AMGE est une association dirigée par ses membres, et aux fins de la transparence envers les OM, il est recommandé qu'une évaluation de la restructuration et de son impact aux niveaux régional, mondial et des OM soit entreprise et que les résultats soient présentés à la 37e Conférence mondiale de l'AMGE en 2020.</p>	Sénégal	Vote des Membres Titulaires et des Membres Associés	Majorité simple	Pour : Contre : Abstentions :
9	Document de conférence No 6	<p>Proposition de Motion 24</p> <p>Conformément à la mission et à la vision de l'AMGE qui soulignent la valeur et le potentiel des filles pour changer le monde, il est recommandé que l'AMGE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutienne davantage d'OM à tous les niveaux (national, régional et mondial) dans la mise en œuvre des programmes de qualité et 2. Donne la priorité à la planification des programmes de l'AMGE qui visent à soutenir et à renforcer le leadership des filles et des jeunes femmes 3. Aide davantage d'OM en matière d'affectation des personnels au niveau régional, lesquels concentreront leur attention sur les progrès accomplis par les OM, y compris la compréhension du contexte culturel national et des comportements des guides et des éclaireuses. 	Sénégal	Vote des Membres Titulaires	75% majority	Pour : Contre : Abstentions :
9	Document de conférence No 6	<p>Proposition de Motion 25</p> <p>Que les travaux liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Résolution 2250 du Conseil de sécurité relative à la jeunesse, la paix et la sécurité soient intégrés dans le Plan stratégique 2018-20 et le budget au titre Plus d'influence sur la scène mondiale en notant que : le Mouvement des Guides et des Eclaireuses représentera une voix internationale majeure des jeunes femmes comme protagonistes clés dans la consolidation de la paix.</p>	Suède	Vote des Membres Titulaires	75% majority	Pour : Contre : Abstentions :

9	Conférence Document 6	<p>Proposition de Motion 26</p> <p>La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de travailler en collaboration avec les Régions, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie à long terme et de bonnes méthodes de travail pour lever et gérer les fonds régionaux. • Présenter des options de modifications des statuts en vue de permettre aux Régions d'être des entités juridiques séparées, tout en bénéficiant du cadre de l'AMGE avec des compétences financières indépendantes par rapport aux fonds régionaux. • Assurer aux Régions une nécessaire influence sur la gestion de leurs fonds : inclure une suggestion sur la manière dont les Conférences régionales et les Comités régionaux peuvent exercer un contrôle total ou majoritaire sur leurs fonds. <p>Le Conseil mondial présentera aux OM un rapport suggérant différentes options et la nouvelle Conférence mondiale déterminera son choix parmi ces options.</p>	Suisse	Vote des Membres Titulaires	Majorité à 75%	Pour :
						Contre :
						Abstentions:

Proposition de Motion no 17: Belgique

Motion sur la méthode éducative des Guides/Eclaireuses

Affirmant que le Guidisme a pour but d'offrir un programme pédagogique de qualité à ses membres;

Pleinement convaincue que l'AMGE peut transmettre des messages éducatifs forts à ses membres et fournir un soutien à forte valeur ajoutée dans les domaines de la programmation et de la formation au Guidisme ;

Afin de soutenir les Organisations membres dans l'objectif général de leur mise en œuvre du Guidisme/Scoutisme féminin auprès d'un grand nombre de jeunes membres à travers le monde ;

Tenant compte de la motion sur les méthodes éducatives telle qu'adoptée à la 35e Conférence mondiale, à Hong Kong, qui a fait valoir à nouveau l'attention portée par l'AMGE sur la méthode et les principes du Guidisme, le programme éducatif et la formation et l'élaboration des ressources et des outils d'appui, (y compris la révision des directives sur les programmes et la formation et la création de trousseaux pédagogiques);

Notant avec satisfaction le succès de la ressource 'Se préparer à apprendre, se préparer à diriger', travail le plus récent de l'AMGE sur les méthodes non formelles ;

Guidée par les résultats et les recommandations énoncés dans les Rapports du Forum sur l'expérience GSF qui a eu lieu à Muscat, Oman en novembre 2015, y compris :

"2. Donner la priorité à et investir davantage dans le travail sur les programmes de l'AMGE liés aux principaux domaines du Guidisme et du Scoutisme féminin tels que le développement de l'expérience des filles et des bénévoles et moins en ce qui concerne les 'sujets spéciaux' ;

3. Concevoir moins d'activités prêtes à l'emploi, plus de programmes axés sur les

résultats et les méthodes, avec des stratégies, des modèles, des conseils etc. afin que les OM puissent les développer pour répondre à leurs besoins ;

4. Continuer à développer la ressource 'Se préparer à apprendre, se préparer à diriger'. Aller plus en profondeur et fournir plus d'outils aux équipes des OM pour être utilisés au niveau national, avec une approche par étapes pour concevoir les programmes nationaux que les équipes nationales peuvent utiliser."

Pleinement convaincue que fournir des outils pour aider les OM à développer et à améliorer leur programme éducatif national est un moyen efficace de renforcer la qualité de l'expérience GSF,

Notant que le But 1 du Plan stratégique 2018-2020 vise à **fournir davantage de possibilités aux filles et aux jeunes femmes de grandir et de prendre les rênes grâce aux programmes et aux méthodes sur les principes fondamentaux du Guidisme et du Scoutisme féminin,**

La Conférence est convaincue que ceci contribuera à :

- aider les OM à renforcer leur capacité à développer leurs propres programmes éducatifs de haute qualité basés sur les principes fondamentaux du Guidisme et du Scoutisme féminin ;
- améliorer la qualité des programmes nationaux actuels ;
- appuyer les efforts des OM pour assurer un impact plus fort de la méthode du Guidisme et du Scoutisme féminin dans la communauté et la société dans son ensemble.
- soutenir et favoriser la croissance du Guidisme et du Scoutisme féminin par la qualité.

Proposition de Motion : La Conférence recommande l'élaboration des outils visant à soutenir les OM pour les aider à développer et/ou améliorer leurs programmes éducatifs basés sur les méthodes éducatives du Guidisme et du Scoutisme féminin et en tenant compte des différentes tranches d'âge.

Proposition de Motion no 18: Belgique

Motion concernant le Forum sur l'expérience GSF

Affirmant que le Guidisme a pour but d'offrir un programme pédagogique de qualité pour ses membres ;

Pleinement convaincue que l'AMGE peut transmettre des messages éducatifs forts à ses membres et fournir un soutien à forte valeur ajoutée dans les domaines de la programmation et de la formation au Guidisme ;

Afin de soutenir les Organisations membres dans l'objectif général de leur mise en œuvre du Guidisme/Scoutisme féminin auprès d'un grand nombre de jeunes membres à travers le monde ;

Tenant compte de la motion sur les méthodes éducatives telle qu'adoptée à la 35e Conférence mondiale, à Hong Kong, qui a fait valoir à nouveau l'attention portée par l'AMGE sur la méthode et les principes du Guidisme, le programme éducatif et la formation et l'élaboration des ressources et des outils d'appui, (y compris la révision des directives sur les programmes et la formation et la création de trousseaux pédagogiques);

Guidée par les résultats et les recommandations énoncés dans les Rapports du Forum sur l'expérience GSF qui a eu lieu à Muscat, Oman en novembre 2015, y compris :

12. Organiser plus d'événements tels que le Forum 2015, en conjuguant des expériences virtuelles et en personne qui traitent des différents aspects associés à l'expérience dispensée au sein du Guidisme et du Scoutisme féminin, et en s'assurant que les décideurs actuels et futurs ont l'occasion de participer.

Pleinement convaincue que fournir des outils pour aider les OM à développer et à améliorer leur programme éducatif national est un moyen efficace de renforcer

la qualité de l'expérience GSF,

Notant que le But 1 du Plan stratégique 2018-2020 vise *à fournir davantage de possibilités aux filles et aux jeunes femmes de grandir et de prendre les rênes grâce aux programmes et aux méthodes sur les principes fondamentaux du Guidisme et du Scoutisme féminin,*

La Conférence estime que ceci permettra

- d'aider les OM à renforcer leur capacité à développer leurs propres programmes éducatifs de haute qualité, basés sur les principes fondamentaux du Guidisme et du Scoutisme féminin ;
- d'améliorer la qualité des programmes nationaux actuels ;
- de créer un réseau d'entraide mutuelle ;
- de mieux comprendre et mieux utiliser les programmes actuels de l'AMGE.

Proposition de motion : La Conférence recommande qu'un Forum sur l'expérience GSF soit organisé au cours du nouveau triennium ;

Proposition de motion no 19 : Egypte et Oman

Que l'arabe soit considéré comme la quatrième langue officielle de l'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses, avec l'anglais, le français et l'espagnol.

Proposition de motion no 20 : Allemagne

Que le Plan stratégique 2018-20 de l'AMGE inclut une méthode pour communiquer les décisions du Conseil mondial de l'AMGE aux Organisations membres et que les informations relatives aux dites décisions soient adressées dans les délais et incluent :

1. **Toutes les décisions qui affectent les OM ou un groupe d'OM**
2. **Le contexte de ces décisions**

Informations générales/ Raison :

La 36e Conférence mondiale de l'AMGE apprécie le travail du Conseil mondial de l'AMGE réalisé en faveur d'une plus grande transparence au sein de l'Association.

Afin de soutenir l'idée d'une plus grande transparence, la 36e Conférence mondiale de l'AMGE reconnaît la nécessité de clarifier le système de compte rendu des décisions du Conseil mondial aux Organisations membres considérées comme les parties prenantes les plus importantes de l'Association.

Une communication fiable et la transparence des processus de prise de décision sont des éléments fondamentaux dans une association aussi importante que diverse telle que l'AMGE. Ainsi, toutes les Organisations membres doivent avoir un accès équitable aux informations qui les concernent. Cet amendement garantit également aux Organisations membres de bénéficier des mêmes possibilités pour être dynamiques et pleinement associées à la vie de l'Association.

Proposition de motion no 21 : Grèce

Que l'AMGE aide les OM à agir afin de défendre les droits humains et combattre les inégalités et les injustices en réponse à la situation actuelle des migrants et des réfugiés.

Nous recommandons que l'AMGE :

Examine comment encourager les partenariats avec des organisations humanitaires locales, nationales et internationales qui peuvent aider les OM à agir et à identifier des possibilités de travailler en faveur de la défense des droits humains et d'améliorer la situation des migrants et des réfugiés dans le monde.

Développe et/ou utilise des programmes d'éducation non formelle établis pour permettre aux OM de travailler avec des membres et aussi des non-membres sur des questions telles que la xénophobie, l'interculturalité et l'acceptation de la diversité, dans l'objectif d'accroître la sensibilisation et de promouvoir des attitudes et des comportements positifs envers les immigrants, les réfugiés et face à la question des réfugiés.

Informations générales

Considérant l'engagement historique du Mouvement guide envers la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention des droits de l'enfant ; rappelant que le Guidisme/Scoutisme est fondé sur des valeurs inclusives d'entraide et de citoyenneté active ; reconnaissant que l'AMGE et de nombreuses OM possèdent une vaste expérience et des connaissances spécialisées dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation non formelle et de haute qualité qui traitent d'enjeux importants dans la vie des filles et des jeunes femmes d'aujourd'hui. Considérant que l'Association des Guides de Grèce, a développé et met en œuvre l'initiative 'Un monde dans une valise' qui est basée sur le programme éducatif sur les 'flux de réfugiés, les droits de l'homme et l'interculturalité', et réal-

isée sous l'égide du HCR et du Ministère de l'éducation grec à destination de la tranche d'âge des 5-14 ans et qu'elle peut la partager pour être adaptée et mise en contexte afin que davantage d'OM puissent l'utiliser.

Proposition de motion no 22 : Madagascar

Nous constatons les formidables avantages que Kusafri, cinquième Centre mondial, a apportés aux membres de l'AMGE en Afrique et dans le monde entier en termes de renforcement des capacités sur une variété de thèmes tels que le développement du leadership, les initiatives de l'AMGE et d'autres formations/événements pertinents, la diversité et les échanges entre les membres à travers le monde.

Afin de garantir que davantage de membres, en particulier les jeunes femmes, de la Région Afrique, profitent de la dimension internationale enrichissante du Guidisme, la proposition de motion suivante est présentée à la Conférence mondiale :

Que le Centre Kusafri continue d'être pris en compte et en adéquation avec les quatre autres Centres mondiaux de l'AMGE, et qu'un soutien soit apporté concernant le budget dédié, le personnel et l'équipe de bénévoles, y compris le Comité de la Région Afrique. Qu'un suivi et un soutien soient apportés aux OM sélectionnées pour accueillir des événements dans ce cadre par l'AMGE et le Comité Afrique pendant la préparation et que des subventions continuent à être fournies.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La demande pour la création d'un cinquième Centre mondial n'a cessé de susciter de l'intérêt au sein de l'AMGE pendant de nombreuses années et a nourri d'intenses débats, des sentiments forts et un engagement émotionnel à l'idée d'offrir des possibilités internationales en Afrique aux filles et aux jeunes femmes du monde

entier. En même temps, les défis constants posés par les restrictions sur les visas pour de nombreuses jeunes femmes souhaitant voyager en dehors de la Région Afrique et les coûts élevés des événements dans certains pays en Afrique sont restés des obstacles à la participation au Guidisme/Scoutisme féminin international.

Après des années de discussions en Afrique (y compris à la 9e Conférence de la Région Afrique en 2010), et au sein du Comité des Centres mondiaux, l'idée du cinquième Centre mondial a germé – un Centre mondial itinérant plutôt qu'une structure spécifique en Afrique. Une vision d'expériences d'un Centre mondial fournie dans des centres de formation dans toute l'Afrique. Ceci offrira aux Organisations membres l'occasion d'accueillir un événement de type Centre mondial, et fournira aux filles du monde entier la possibilité de vivre cette expérience d'un Centre mondial en Afrique.

Le cinquième Centre mondial pilote en Afrique est devenu réalité après la 34e Conférence mondiale en 2011 lorsque la motion suivante a été adoptée :

“Que la Conférence approuve la direction proposée par le Conseil mondial pour développer le concept d'un cinquième Centre mondial, et qu'un rapport sur le projet pilote soit fourni à la 35e Conférence mondiale. Ce rapport doit non seulement inclure le contenu des activités réalisées mais aussi évaluer les questions structurelles et financières et doit être rédigé par des membres actifs du groupe du projet pilote, le Comité des Centres mondiaux ainsi que la trésorière de l'AMGE. Que les recommandations pour les actions à venir soient présentées à la 35e Conférence mondiale.”

Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été déployés pour donner suite à la recommandation visant à mieux comprendre les opportunités qu'un cinquième Centre mondial peut offrir. Les activités pilotes réalisées dans différentes Organisations membres en Afrique, les enseignements tirés des Centres mondiaux existants et d'autres programmes pour les filles et les jeunes femmes, ont permis de présenter des modèles potentiels à la 35e Conférence.

La 35e Conférence mondiale en 2014 a ensuite recommandé «qu'un rapport supplémentaire sur les avancées soit présenté à la 36e Conférence mondiale en 2017 », et «que pour le prochain triennium (2015 à 2017) le Conseil mondial, en consultation avec le Comité de la Région Afrique, examine la possibilité d'activités ou d'événements internationaux à caractère ponctuel en Afrique qui continuent à investir dans le renforcement des capacités des Organisations membres et dans l'amélioration des infrastructures dans les centres de formation des Organisations membres, en fonction des financements, des ressources et des partenaires qui sont identifiés ».

Le dernier événement organisé dans le cadre du cinquième Centre mondial a démontré, une fois encore, que le concept d'un centre itinérant en Afrique est intéressant à de nombreux égards et qu'il doit être maintenu dans le futur : un programme établi conformément à la mission et la vision de l'AMGE, avec une équipe composée de l'équipe AMGE et des OM et la présence du Comité Afrique, des participants de différents pays en provenance du monde entier, la possibilité d'avoir des subventions pour les jeunes femmes africaines, l'expérience de la diversité, l'expérience du Centre mondial de l'AMGE tout en découvrant la culture du pays hôte. Cette expérience doit être reproduite et peut être fructueuse et considérée comme une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes concernées, et ceci est la raison qui sous-tend cette motion à la Conférence mondiale.

Proposition de motion no 23 : Sénégal

A la suite de la restructuration de l'AMGE en 2016, et conformément à sa proposition de valeur, et compte tenu que l'AMGE est une association dirigée par ses membres, et aux fins de la transparence envers les OM, il est recommandé qu'une évaluation de la restructuration et de son impact aux niveaux régional, mondial et des OM soit entreprise et que les résultats soient présentés à la 37e Conférence mondiale de l'AMGE en 2020.

Informations générales

Depuis 2016, l'AMGE a adopté une restructuration introduisant de nouveaux modes de fonctionnement dans ses relations avec les Organisations membres.

Dans ce contexte, cette motion est présentée pour renforcer les attentes des OM sur le terrain, et pour également demander une évaluation de l'impact de cette restructuration du point de vue de l'AMGE.

Proposition de motion no 24 : Sénégal

Conformément à la mission et à la vision de l'AMGE qui soulignent la valeur et le potentiel des filles pour changer le monde, il est recommandé que l'AMGE :

- 1. Soutienne davantage d'OM à tous les niveaux (national, régional et mondial) dans la mise en œuvre des programmes de qualité et**
- 2. Donne la priorité à la planification des programmes de l'AMGE qui visent à soutenir et à renforcer le leadership des filles et des jeunes femmes**
- 3. Aide davantage d'OM en matière d'affectation des personnels au niveau régional, lesquels concentreront leur attention sur les progrès accomplis par les OM, y compris la compréhension du contexte culturel national et des comportements des guides et des éclaireuses.**

Proposition de motion no 25 : Suède

Que les travaux liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Résolution 2250 du Conseil de sécurité relative à la jeunesse, la paix et la sécurité soient intégrés dans le Plan stratégique 2018-20 et le budget au titre Plus d'influence sur la scène mondiale en notant que : le Mouvement des Guides et des Eclaireuses représentera une voix internationale majeure des jeunes femmes comme protagonistes clés dans la consolidation de la paix.

Informations générales

La Résolution 2250 du Conseil de sécurité relative à la jeunesse, la paix et la sécurité et l'Agenda 2030 pour le développement durable mettent conjointement un accent nouveau et unique sur les jeunes en tant qu'acteurs de la consolidation de la paix. Près de la moitié de la population mondiale est âgée de moins de 24 ans, et on estime à 600 millions le nombre de jeunes qui vivent dans des zones en proie à des conflits. La participation et le leadership des jeunes jouent un rôle essentiel pour promouvoir une culture de pays, d'inclusion et de dialogue qui prévient l'exclusion et la violence.

En décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations unies a unanimement adopté la Résolution 2250 relative à la jeunesse, la paix et la sécurité (YPS). Cette résolution est la première résolution à reconnaître le rôle positif majeur que jouent les jeunes hommes et femmes dans la consolidation et la promotion de la paix et de la sécurité au niveau international. La Résolution 2250 demande au Secrétaire-général "de réaliser une étude sur les progrès relatifs à la contribution positive des jeunes aux processus de paix et de la résolution des conflits, afin de recommander des réponses efficaces aux niveaux local, national, régional et international". L'étude sur les progrès sera présentée au Conseil de sécurité en décembre 2017.

Des sociétés inclusives et des processus de paix sont créés à travers l'interaction et le dialogue entre les peuples. Comprendre le rôle des jeunes dans la préven-

tion des conflits, analyser les normes et les valeurs des jeunes face à la violence et découvrir les causes profondes qui poussent les jeunes à se tourner vers la violence, cela signifie tendre la main aux jeunes provenant de différentes origines, de différentes couches de la société, dans différentes parties du monde.

L'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses en tant que mouvement international regroupant 10 millions de jeunes dans 146 pays est bien placée pour assumer cette mission et devenir un modèle comme partie prenante dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Résolution 2250 du Conseil de sécurité relative à la jeunesse, la paix et la sécurité.

Proposition de motion no 26 : Suisse

La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de travailler en collaboration avec les Régions, afin de :

- **Développer une stratégie à long terme et de bonnes méthodes de travail pour lever et gérer les fonds régionaux.**
- **Présenter des options de modifications des statuts en vue de permettre aux Régions d'être des entités juridiques séparées, tout en bénéficiant du cadre de l'AMGE avec des compétences financières indépendantes par rapport aux fonds régionaux.**
- **Assurer aux Régions une nécessaire influence sur la gestion de leurs fonds : inclure une suggestion sur la manière dont les Conférences régionales et les Comités régionaux peuvent exercer un contrôle total ou majoritaire sur leurs fonds.**

Le Conseil mondial présentera aux OM un rapport suggérant différentes options et la nouvelle Conférence mondiale déterminera son choix parmi ces options.

Justifications

Constatant que les OM de l'AMGE connaissent des réalités différentes et que les Régions jouent un rôle vital dans la mise en œuvre de la vision et de la mission de l'AMGE à travers des activités sur mesure suivant les conditions régionales ;

Observant que la plupart des Régions de l'AMGE disposent de fonds régionaux supplémentaires comme les dons par le biais des Groupes d'Amis, les subventions en provenance d'organes supranationaux ou les contributions volontaires et que ces fonds sont destinés à des activités qui viennent en appui des OM, à une aide par du personnel supplémentaire à la Région ou à des événements éducatifs ;

Reconnaissant qu'il y a eu des défis administratifs à relever dans le traitement quotidien des fonds régionaux supplémentaires comme les pertes issues des

mouvements allers et retours de sommes entre les différentes comptes en raison de différences dans les monnaies ou la mise à disposition de rapports précis en temps voulu ;

Reconnaissant que les fonds régionaux supplémentaires sont restreints dans leur destination et doivent être utilisés pour la Région concernée uniquement et sont soumis aux plans financiers régionaux qui sont votés lors des Conférences régionales ;

Considérant qu'aujourd'hui le Conseil mondial peut confier le traitement par exemple de fonds ou d'un projet à un Comité régional ou à un autre comité et que le Conseil mondial dans ce cas, aurait le pouvoir de modifier sa décision ou de confier le traitement des fonds à une autre partie de l'organisation ;

Dans le but d'aligner la situation actuelle sur les pratiques de gouvernance généralement acceptées.



**ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES**

World Bureau
Olave Centre
12c Lyndhurst Road
London
NW3 5PQ
United Kingdom

Charity no.1159255

T: +44 (0)20 7794 1181
F: +44 (0)20 7431 3764

Facebook: @wagggg
Twitter: @wagggg_world
www.wagggg.org

